



Est-il possible d'installer un fumoir à narguilé ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 31 mai 2009

Est-il possible d'installer un fumoir à narguilé ?

Réponse :

Dans un lieu à usage collectif fermé et couvert tel que café ou restaurant, il est possible d'installer un fumoir qui respecte les conditions prévues aux articles [R.3511-2 et suivants du code de la santé publique](#) et précisées dans la [circulaire du 29 novembre 2006](#) publiée au journal officiel du 5 décembre 2006.

Aux termes de la loi Évin, il n'y a, en effet, aucune différence entre le fait de fumer une cigarette, une pipe ou une chicha.

Au delà des notions d'extraction d'air, de dimension, de fermeture du fumoir, ..., il faut noter que le fumoir est affecté à la seule consommation de tabac.